

# Fiche explicative

## Formulaires Statistiques 2017

### Recommandations générales :

- Les statistiques couvrent l'année civile du 1<sup>er</sup> Janvier au 31 décembre 2017.
- Les ventes prises en compte pour nos statistiques sont celles réalisées **sur le territoire français**. Les exportations ne sont pas concernées par cette étude statistique.
- Le chiffre d'affaires déclarable est le **chiffre d'affaires net, exprimé en euros H.T.** L'ensemble des remises, rabais, ristournes, avoirs, est à déduire dans la déclaration. La refacturation du transport, même sans marge, doit être prise en compte. Au montant ainsi déterminé, il convient de retrancher l'ensemble du chiffre d'affaires réalisé vers des confrères (il s'agit donc du chiffre d'affaires hors sous-traitance).
- **Pour clarifier la question du transport, et pouvoir communiquer des chiffres au plus près de la valeur marché, nous avons maintenu, à titre d'essai, une colonne spéciale, pour vous permettre d'indiquer si les prix sont franco ou départ.**

### Amendements organiques :

Pour des raisons pratiques, nous distinguons deux grandes catégories :

- Les « **AMENDEMENTS ORGANIQUES AUTRES QUE COMPOSTS BRUT** » : Ces produits incluent les amendements traditionnels (élaborés à partir de différentes matières animales ou végétales), souvent présentés en bouchons, et vendus généralement en sacs ou en big-bags. **Les produits vendus en sac pour le grand public (références type « fumier de cheval », « fumier de mouton »...) sont à déclarer dans cette catégorie.**
- **Les « COMPOSTS BRUTS »** : composts conformes aux normes amendements organiques (NF U 44-051 ou NF U 44-095), vendus en l'état, en vrac.

Nous restons à votre disposition pour tout complément (tél Afaïa 02 41 20 19 09)